

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 14 décembre 2015

## 0 Soutien aux salariés de la Poste en lutte pour la sauvegarde de leur métier

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme Aïcha GUENDOUZE

Pouvoir à :

Mme Nicole CAPON

Mme Mariline DUHIN

Pouvoir à :

M. Cédric LEMAIRE

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Depuis le jeudi 26 novembre 2015, les facteurs de Creil et des alentours sont en grève.

A l'appel des syndicats CGT, FO et Sud, leur mouvement s'amplifie. Au départ ils étaient une vingtaine et sont, à présent, 46 grévistes.

Ces salariés luttent contre la détérioration du métier de préposé, engendrée par la restructuration de la Poste sur le grand creillois qui vise à terme à :

- Sous traiter la distribution par des sociétés privées de distribution de prospectus,
- Marchandiser les services plus sociaux entachant ainsi la proximité avec la population.

15 emplois sont en danger et cette restructuration va également dégrader les conditions de travail aussi bien des agents de distribution que des agents préparateurs et impacter la distribution du courrier auprès des usagers (tournées à moitié faites voire pas du tout etc. ...).

La municipalité de Creil tient à affirmer sa totale solidarité avec ce juste combat, non seulement parce que certains de ces salariés habitent Creil et l'agglomération, mais parce qu'on ne peut pas admettre la mise en danger d'emplois, la détérioration des missions de service public et des conditions de travail.

Pour soutenir les agents de la poste dans la défense des missions de service public, de leur emploi et de leurs conditions de travail, il vous est demandé le versement d'une aide financière de 1 000 €.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39                      Pour : 39                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'apporter aux salariés de la poste, tout le soutien possible, dans leur lutte.

**Article 2** : de demander à Monsieur le Directeur Régional de la poste de retirer le projet de restructuration et d'autoriser Monsieur le Maire à faire l'ensemble des démarches nécessaires.

**Article 3** : de verser aux grévistes, un soutien financier de 1 000 €.

**Article 4** : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 16 DEC. 2015

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :  
Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 21/12/15  
et publication ou notification le 28/12/15...  
affiché le 16/12/15  
CREIL, le 28/12/2015

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
**Philippe RALUY**